



Transcription d'acte de mariage

Par **samir57**, le **07/01/2008** à **12:03**

bonjour besoin d'aide s.v.p

apres le depot de ma demande de certificat de capaciter a mariage au consulat de oran le 28 octobre 07 avec mon epouse, puis ensuite la publication des bans et survenue le 21 novembre 07 au domicile en france puis la mairie a envoyer apres 11 jours de publication des bans la mairie a envoyer le 3 decembre 07 au consulat de oran la publication des bans, ensuite apres cela nous devons nous marier le 25 decembre 07 comme prevue et je n'es toujours pas reçu le fameux CCM alor nous nous somme quand meme marier le 25 decembre 07 car l'ors du depot de demande de capacite il mentione la date prevue de mariage qui et le 25 decembre 07. ma question doit je maintenant envoyer ma transcription a nante car le seul document manquant et le CCM pour pouvoir envoyer le dossier complet ? MERCI DE BIEN VOULOIR M'aidez !

Par **mourad13**, le **07/01/2008** à **13:06**

bonjour

il fallait prevoir deux mois pour le CCM ta deposé le dossier 28octobre normalement t'aurais du le recevoir deja si non tu va l'avoir bientot et je te conseille d'envoyer le dossier complet avec le CCM ca sera moins compliqué et dura moins(entre 1et 3mois)
bon courage cousin

Par **samir57**, le **07/01/2008** à **13:54**

merci beaucoup mourad c'est sympa de me conseiller donc je doit attendre que le ccm arrive a mon domicile et apres je transmet le dossier complet. apres cela le visa comment ca se passe une fois transcrit c'est le consulat de oran qui envoie automatiquement le visa ou je doit en faire la demande moi meme ?

Par **mourad13**, le **07/01/2008** à **15:04**

rebonjour

quand tu auras ton acte de mariage transcrit et le livret de famille francais tu t'adresse au consulat d'oran ou meme ton épouse et tu demande un formulaire demande visa long séjour et tu complete le dossier demandé et quand tu renplie le formulaire demande visa pour la question(pour quel motif)

tu marque (conjoint de francais ,titre de sejour a solliciter des l'arrivée).

et aussi si tu peut te rendre toi meme au consulat ca sera mieux et n'oublie pas de prendre avec toi ton livret de famille francais et l'acte de mariage transcrit. normalement 1mois apres le depot de la demande ton epouse recevras son convocation pour retiré son visa

bon courage cousin et beaucoup de bonheur

Par **samir57**, le **07/01/2008** à **19:09**

merci beaucoup mourad de t'es conseille je ferais tout ca pour le mieux et que dieu te protege

Par **samir57**, le **09/01/2008** à **12:08**

bonjour mourad j'ai une question a vous poser car vous savez mieux que moi les demarches ! quel et le delai pour le consulat pour qu'il m'envoie le CCM avant la date de mariage car pour moi il nont pas respecter le delai de notre date fixe l'ors du depot de demande de CCM qui etait le 25 decembre 2007. qui precise bien dans le formulaire de demande, et ce jour la le 28 octobre 07 nous avont deposer en main propre au consulat et nous a poser des questions comme

(ca fait combien de temp que vous vous connaissais) ?

reponse donnez 4 ans car je viens tout les ans !

la femme elle a tout noter sur son cahier de ce quand n'as repondu !

et ca reponse etait que tout et en regle il manque rien !

donc etant donnez nous nous somme quand meme marier a cette date fixe le 25 decembre 07.

alors je pense bien que je suis en regle et que je vais envoyer ma transcription de mariage a nante au ministere des affaires etranger

Par **mourad13**, le **10/01/2008** à **12:50**

bonjour

le delai pour recevoir le CCM est deux mois mais peut etre que c'etait la periode des fetes de fin d'annee que ca a mis du retard je te conseille de telephoner au consulat pour te renseigné et surtout je te conseille de ne pas envoyer ton dossier a nantes sans CCM .
a Bientot

Par **lalicorne**, le **06/03/2008** à **22:11**

bonsoir a tous moi je me suis marié en algérie car nous aimons notre bled contrairement a vous mon mari et né en france mé a gardé sa nationalité algérienne et moi française dorigine algérienne sa fait depuis 4mois que nous attendon la transcription pourtant nous vivons a france depuis toujours j'ai envoyé par cronopost ainsi que par fax courrier électronique toujours rien puit nous avons notre livret de familles sauf il est valable uniquement pour l'algérie merci de bien vouloir me dire comment on fait bon courage a tous et a toute[fluo][fluo] que DIEU nous protège tous et toute car nous sommes très patients merci encore.

Par **nadya22**, le **12/05/2008** à **20:00**

salam si je t'écris aujourd'hui c'est car j'ai vu ton message. malheureusement je ne peux pas t'aider mais j'aimerais savoir si tu peux me renseigner. j'ai été marié au Maroc devant l'adoul marocain j'ai déposé mon dossier au consulat à Rabat mais on n'a pas eu le même entretien que les autres gens de ce forum est-ce important, y a-t-il un problème avec notre dossier j'aimerais avoir +d'infos svp

SVP si vous pouvez dans mon cas dites-le moi merci par avance

Par **samir**, le **12/05/2008** à **22:59**

bonsoir

nadya22 pour te répondre nous n'avons pas eu de convocation de chacun des époux les convocations des époux et seulement lorsqu'il y a des doutes entre votre couple alors il faut chercher surtout à voir ce que chacun va dire à la même question ne t'inquiète pas c'est bon signe !

Par **souaade**, le **14/05/2008** à **12:38**

moi je me suis bien renseigné, on dit qu'il faut éviter de se marier devant l'adoul et d'abord aller au consulat de France pour passer le test (pour savoir si vous vous connaissez bien etc...) le certificat de capacité au mariage, puis avec ce certificat tu te maries au consulat de France et ça prend beaucoup moins de temps que si tu débarques au consulat en étant marié déjà devant l'adoul, si tu as une maison de justice dans ta ville demande-leur ils t'expliqueront.

Par **samar2009**, le **18/09/2008** à **00:13**

bonsoir;je vous savoir est ce que vous avez recu ton livret de famille°

Par **nanadiou**, le **01/10/2008** à **22:39**

salam tout le monde ,
aidkom mabrok tout dabord,

voila je suis une femme née en france avec la double nationalités algerienne, je me suis marier cette été avec un homme du bled et qui y résident, nous avons passer la mairie cette été le 16 juillet 2008 en algerie (donc livret de famille actuel: algerien).

nous n'avons pas fait de certificat de capacités de mariage car on ma dit que ce n'étais plus nécessaire.

a mon retour en france j'ai envoyé mon dossier de demande de transcription de mariage a nante le 9 septembre donc sans ccm

je voudrais savoir le delais pour obtenir cette transcription est de combien de temps et est-ce que le faite que nous n'avons pas fait de ccm cela me posera problème pour la transcription (dossier annulé ou retardé)

merci de me repondre au plus vite pour que je puisse entreprendre les demarches necaissaire si il me manque qu'elle que chose,

inchallah que tout ce passe le plus vite possible pour toute les personnes dans le meme cas que moi car cette atente est longue terriblement longue et difficile sans sa moitier....

cordialement nadia

Par **fatiha**, le **11/12/2008** à **12:41**

j'ai passé avec mon conjoint le ccm le 2 septembre et nous devions nous marrier fin novembre

a ce jour nous n'avons toujours pas de nouvelle de notre ccm ki s'etait pourtant plutot bien passé (on dépend de casablanca)

j'étais au maroc le mois dernier afin de pouvoir enfin me marrier avec l'homme ke j'aime et nous n'avons pas pu a cause de ce fichu papier et je t'avoue ke si c'etait a refaire nous nous serions marier devant l'adoul sans ccm mais je ne savais pas que c'etait possible :(maintenant notre relation est catastrophique nous qui noous aimons pourtant énormément ... sincerement je vous conseil de vous marrier meme sans ccm car sinon peut etre vous ne vous marierez jamais certes c'est plus long mais comme on dit vaut mieux tard ke jamais

voilà j'espere t'avoir aidé et bon courage a vous pour vos démarches